



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU
JEUDI 02 JUILLET 2026

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Abandon du projet relatif à la signature d'un bail emphytéotique administratif aux fins de la construction et exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes

Délibération n° 2026-072

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE JEUDI DEUX JUILLET A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du vendredi vingt-six juin 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : M. Jean-Baptiste ANGEL à M. Jérémy MARTI ; Mme Mylène VACHER à M. Florent LARQUE ; M. Romain VITO à M. Jean-Pierre TRABESSE.

EXCUSE : M. Emmanuel MAUMUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette SAINT-GERMAIN

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 25
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3
Conseillers Municipaux excusés : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n° 2026-009 du Conseil Municipal en date du 9 mars 2026 concernant la signature d'un bail emphytéotique administratif aux fins de la construction et l'exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes.

Vu le rapport présenté par M. le Maire

Considérant que par délibération n° 2026-009 du 9 mars 2026, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la société SAS YESYES Padel en vue de la construction



et de l'exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes sur un terrain communal situé à proximité des terrains de tennis.

Considérant que le bail emphytéotique administratif n'a pas été signé par les parties et qu'aucun contrat n'est dès lors entré en vigueur,

Considérant qu'à la suite du changement de municipalité, les orientations retenues par la collectivité ont conduit à réévaluer l'opportunité de ce projet au regard des priorités retenues pour sa politique d'équipement,

Considérant en l'espèce que le projet de création de terrains de padel ne répond plus aux objectifs définis par la commune et que celle-ci entend préserver les capacités foncières communales en vue de la réalisation d'autres projets d'intérêt général,

Après en avoir délibéré, avec 7 voix contre (Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De ne pas donner suite à la signature du bail emphytéotique administratif avec la société SAS YESYES Padel.

Article 2 : D'abandonner le projet de construction de terrains de padel sur les terrains municipaux à proximité des terrains de tennis.

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

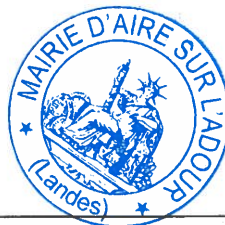
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 02 juillet 2026,

Le Maire,



Jérémy MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-